

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 19/09/2025
Date d'affichage: - 2 OCT. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Jacques BONHOMMET, Nooruddine MUHAMMAD, Estelle BASTARD, Dominique FOUIN, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Jean-Marie JOURDAN, Muriel NOIROT, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Mireille POILANE

Secrétaire de séance : Jean PAGIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe « photovoltaïque » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025-03-27-14 en date du 27 mars 2025 relative au vote du budget primitif du budget annexe « photovoltaïque » pour l'année 2025 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

Vu l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT le projet de construction d'un hangar avec panneaux photovoltaïque ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe « photovoltaïque » ;

Nature	Dépenses			Investissement			Recettes		
	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET	Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET		
	N	N	N		N	N	N		
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			0,00		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			0,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00		
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	44 730,00		44 730,00		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			0,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 100,00	4 000,00	6 100,00		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			0,00		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	66 000,00	4 000,00	70 000,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00		
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			0,00	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0,00		
020 DEPENSES IMPREVUES			0,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			0,00		
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			0,00	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	19 170,00		19 170,00		
Mouvement d'ordre									
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		700,00	700,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		700,00	700,00		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00		
Total Dépenses	66 000,00	4 700,00	70 700,00	Total Recettes	66 000,00	4 700,00	70 700,00		

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250925-2025-09-25-06-BF
Date de réception préfecture : 02/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET	Nature	BP + REPORT	DM 1	TOTAL BUDGET
	N	N	N		N	N	N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 000,00		8 000,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES			0,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			0,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	8 000,00	1 000,00	9 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			0,00	73 IMPOTS ET TAXES			0,00
022 DEPENSES IMPREVUES			0,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			0,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0,00
66 CHARGES FINANCIERES		1 000,00	1 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS			0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			0,00				0,00
			0,00	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT			0,00
Mouvement d'ordre							
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		700,00	700,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		700,00	700,00
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00
	8 000,00	1 700,00	9 700,00		8 000,00	1 700,00	9 700,00

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « photovoltaïque » telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 25 septembre 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot



Président

Jean Pagis

Secrétaire de Séance




Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250925-2025-09-25-06-BF
Date de réception préfecture : 02/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.